



**G R O U P E
H O S P I T A L I E R
D U H A V R E**

**Direction
Générale**

02 32 73 30 10

fax 02 32 73 38 90

sec.dg@ch-havre.fr

Le Havre, le mardi 8 juillet 2025

**Le Directeur Général du
Groupe Hospitalier du Havre**

A l'attention de

Monsieur le Président
Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole
19, rue Georges Braque
CS 70854 LE HAVRE Cedex

Lettre recommandée avec AR

Nos réf. : TB/PVI/JD/afl-n°086-2025

Affaire suivie par J. Delamare

Vos réf. : DUHAI – FSM/CT/AGR/SM/MD/LC/MDi/HH – Trafic n°2025/62

Affaire suivie par Mohamed DIOP

Objet : Réponse à votre courrier du 11 avril 2025 relatif à l'arrêt du PLUi LHSM
P.J. : Observations du GHH sur le PLUi LHSM

Monsieur le Président,

Suite à la réception de votre courrier le 14 avril 2025 nous invitant à la relecture du projet de PLUi, vous trouverez joint à ce courrier un document regroupant nos remarques sur les zones des différents sites du Groupe Hospitalier du Havre.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que nos sites principaux sont implantés sur des fonciers très contraints en raison des pentes, des réseaux routiers et souterrain, des sources, etc.

A l'instar de ce qui s'opère régulièrement sur les territoires voisins, nous sollicitons le placement de nos établissements dans des zones urbaines dédiées aux équipements publics de santé, afin de pouvoir ainsi bénéficier d'allègement des contraintes d'emprise au sol, de hauteurs ou d'espaces verts pour permettre le développement de nos structures de santé.

L'ensemble de nos remarques est synthétisé dans notre document de 26 pages reprenant les différents sites et zones du PLUi mais à titre d'exemple, nous y évoquons entre autres :

Pour Monod :

- Des types de clôture, composition et matériaux que nous ne pouvons pas mettre en œuvre à l'échelle de notre parcelle qui est actuellement en grillage.
- Les hauteurs de construction limitées à 7 m à l'égout pour les logements nécessaires à l'activité, hauteur trop faible pour un internat en R+2 ou 3.

Pour Janet et Flaubert :

- Des parcelles appartenant à 3 zones différentes.
- L'USLD, Les Terrasses de Flaubert, implanté sur 2 zones alors qu'il s'agit d'un seul bâtiment.
- Une règle d'espaces libres plus contraignante sur le site de Flaubert Sud limitant les extensions ou nouvelles constructions.

Pour Rouelles :

- Un projet de promotion immobilière, travaillé en concertation avec les équipes de la Ville et de la CU, dont il convient de ne pas bloquer la finalisation avec l'édiction de règles plus restrictives.

Je propose que ces demandes du GHH puissent faire l'objet, si besoin, d'un échange plus précis entre nos équipes à l'occasion d'une réunion de travail. Je me permets également de solliciter un retour de votre part sur la prise en compte de nos remarques.

En vous remerciant par avance de l'attention portée à nos sollicitations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



P/Thierry BIAIS

**Pauline RICHOUX,
Directrice Générale Adjointe**

Copie : P. VITTECOQ, Directeur des Travaux et du Patrimoine

BP 24

76083 Le Havre Cedex
tél. : 02 32 73 32 32